

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS

32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2022

PRÉSENCE

L'an deux mille vingt deux, le 14 du mois de mars à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 7 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Pierre DANOS, Maire.

Étaient présent-e-s : Thierry BIRAN, Nicolas DESTIEUX, Gérard FAURÉ, Muriel LEBOURGEOIS, Marjorie LOPEZ-IRALA, Florent METRA, Charlotte OUZILLEAU. José SIMORRE.

Était excusés : Stéphane HAJZLER, Yves Marie CORFA,.

Marjorie LOPEZ-IRALA a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE 20H30

ORDRE DU JOUR

- Choix des entreprises travaux logements presbytère
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021
- Affectation des résultats 2021
- Paiement investissement 2022
- Préparation élections
- Questions diverses.

CHOIX DES ENTREPRISES TRAVAUX LOGEMENTS PRESBYTÈRE

La commission de choix des entreprises pour la réhabilitation de l'ancien presbytère s'est déroulée le vendredi 18 février, en présence du conducteur de travaux, délégué par l'architecte du projet. Tous les lots ont été attribués, à l'exception de la partie charpente dans l'attente d'une décision technique conjointe de l'entreprise « gros œuvre » et de l'architecte.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. Eric CHASSAGNE, Receveur à la clôture de l'exercice.

Investissement

Dépenses	Prévu	408 934,66 €
	Réalisé	92 521,06 €
	Reste à réaliser	0,00 €
Recettes	Prévu	408 934,66 €
	Réalisé	132 301,74 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	444 975,91 €
	Réalisé	131 935,23 €
	Reste à réaliser	0,00 €
Recettes	Prévu	444 975,91 €
	Réalisé	465 318,61 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	39 780,68 €
Fonctionnement	333 383,44 €
Résultat global	373 164,06 €

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

9 voix pour, 0 abstention, 0 contre

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal vote le Compte de Gestion de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes (voir tableau précédent), le Maire s'étant retiré pour le vote.

8 voix pour, 0 abstention, 0 contre

AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'affectation des résultats est votée dans la continuité du présent vote, selon les valeurs annoncées.

8 voix pour, 0 abstention, 0 contre

PAIEMENT INVESTISSEMENT 2022

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et soumet au vote la dépense qui suit.

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts ») = 322 793,00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 80 698,00 €, soit 25% de 322 793,00 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont l'alimentation électrique du distributeur de pain et du défibrillateur, pour un montant de 1 179,16 € (article 2135).

9 voix pour, 0 abstention, 0 contre

PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

L'organisation deux tours de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril est présentée. Le lieu choisi est la salle des fêtes, les panneaux d'affichage électoral seront installés sur le parking qui fait face à l'entrée. Par tranches de deux heures, les conseillers sont désignés pour tenir le bureau de vote.

QUESTION DIVERSE

Un bilan de l'utilisation du distributeur de pain est présenté, les bilans pour journées sont très divers, les restes peuvent être nombreux mais aussi très faibles. Il faudra ajuster le stock journalièrement pour éviter trop de pertes pour le boulanger.

FIN DE SÉANCE 23H43
